

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 18 juin 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	15	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Absent :

Ont donné pouvoir : Alain VIDAL à Claude FABRE Françoise CANOVAS à Muriel VISTE Anthony DURAND à Xavier MAFFRE - Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Mr Christian SEGUIER

OBJET : SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide l'attribution des subventions suivantes :

Crèche (LA PETITE LOCO)
MJC

24 368.39 €
4 500 + 3000 € (convention)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 26 juin 2024

Le secrétaire de séance : Mr Christian SEGUIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 27 juin 2024

Le Maire

Jérôme CROS

